

ARRIVÉ LE  
18 JAN. 2007  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX

1/2

2 op A-DYI  
1 op SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006**

**SOUS-PREFECTURE**  
Reçu le

**12 JAN. 2007**

**DE CHERBOURG**

Date d'envoi de la convocation : 08/12/06

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 50

Exprimés : Pour : 50 – Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Maurice CADO

L'an deux mille six, le vendredi quinze Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, VAULTIER André, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, LECARPENTIER Régine, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, COUPPEY Arnel, EUSTACHE René, LEBIEZ Martine, BONNEMAINS Roger, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

**Ont donné procurations :** Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur BERNARD Olivier, Monsieur MAUGER Emmanuel à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur GUERIN Alain à Monsieur VAULTIER André, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur LESCALIER Jean-Marie, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur SALLEY Philippe à Madame LEBIEZ Martine, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BESSELIEVRE Louis à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Monsieur ROUSSEAU François à Madame MELIN Katy, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur DESPLAINS Denis.

**Absents-Excusés :** Messieurs LECARRIE Michel, HAINNEVILLE Pierre, LETERRIER Jacky, LAISNEY Christian, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, DUFOUR Yves, MARGUERIE Jean-Pierre, FAUCHON Patrick.

**N° 2006 – 120**

**OBJET : Subventions aux associations et organismes 2006 - Cantine de Tréauville**

**Exposé**

Le Conseil Communautaire, par délibération n° 2006-015 du 17 février 2006, a adopté le Budget primitif 2006 et dans ce cadre, a approuvé la liste des subventions attribuées aux associations et organismes pour l'année 2006.

Les subventions versées aux associations gérant des cantines scolaires sont calculées en fonction des sommes nécessaires à l'équilibre de leurs comptes et pour 2006, compte tenu de la reprise de la gestion des cantines scolaires par la Communauté de Communes à compter de la rentrée scolaire 2006.

A ce titre, l'association gérant la cantine scolaire de Tréauville sollicite une subvention d'équilibre de 6 300 € afin de résorber son déficit.

**Délibération**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :** décide de verser à l'association gérant la cantine de Tréauville une subvention à hauteur de 6 300 € pour l'année 2006, à imputer sur les crédits inscrits au budget principal 2006, nature 6474 (Subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé).

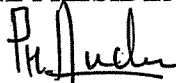
**ARTICLE 2 :** autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 21/01/07  
et publication ~~ou notification~~  
du : 20/12/06

LE PRESIDENT,

  
Philippe AUCHER